

Fiche 6

6.-Bâtiments infrastructures

6.1-Responsable de gestion de patrimoine immobilier

Définition synthétique

Assure l'adaptation du bâti aux besoins des services et à leurs évolutions et préserve la valeur économique et technique du bâtiment.

Activités principales

- Identifier le patrimoine par la réalisation d'inventaires physiques, la définition de la valeur comptable et des coûts d'exploitation et de maintenance
- Recueillir les besoins exprimés par les services occupants
- Être chargé de la gestion d'actifs par la définition de stratégies d'évolution du bâti et des portefeuilles d'actifs, de la réalisation des actes de cession, d'acquisition ou de location
- Être chargé de la politique d'exploitation et de gestion prévisionnelle de la maintenance, de la passation des marchés de services et des travaux de maintenance
- Planifier et coordonner les différents travaux d'aménagement, de sécurité et de maintenance et suivre leur exécution

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires